

## PROGRAMME DE FORMATION

### RH21 – METTRE EN PLACE LE DOCUMENT UNIQUE

**Modalités de mise en œuvre :** stage en présentiel

**Public visé par la formation et pré-requis nécessaires pour suivre l'action :**

Public : Personnels référents sécurité/qualité, responsables d'unité, service RH, membres CHSCT, chargés de prévention.

Pré-requis : La formation ne nécessite aucun pré-requis

**Modalité d'accès à la formation :**

Bulletin d'inscription

**Objectifs opérationnels à atteindre en termes de compétences :**

A l'issue de la formation le stagiaire sera capable de :

- Comprendre la démarche d'évaluation des risques
- Participer à l'élaboration ou actualisation du document unique

**Objectifs pédagogiques :**

- Connaître les obligations réglementaires concernant la sécurité
- Identifier les facteurs de risques auxquels peut être exposé le personnel
- Mettre en place le document unique
- Etablir un programme annuel d'actions de prévention et en assurer le suivi

**Contenu et programme de la formation :**

**Les notions indispensables du droit social**

**Connaître les responsabilités de chacun en matière de sécurité**

Les principes de responsabilité civile et pénale

Les principales catégories d'infraction : les notions de faute et de faute inexcusable, d'imprudence, de mise en danger de la vie d'autrui

La délégation de pouvoir

Les obligations de l'entreprise : formations sécurité : SST, incendie première intervention du personnel : manipulation d'extincteurs et évacuation du personnel, commission sécurité et visite annuelle

**La méthodologie d'évaluation des risques**

Identification des dangers et facteurs de risques : les risques majeurs, la détection des risques dans les différents secteurs et services

Evaluation des risques : les outils de caractérisation et hiérarchisation des risques

L'analyse des accidents de travail : méthodologie de l'arbre des causes

Identification des exigences réglementaires et législatives applicables : le document unique d'évaluation des risques

**Définition du programme d'actions préventives**

Le choix des actions à mettre en place en tenant compte des aspects techniques organisationnels et humains

Le choix des responsables de la mise en place des actions

La planification des actions

Le rôle du médecin du travail

**Suivi du programme d'actions préventives**

La définition des modalités de suivi

La formation du personnel

L'élaboration, la mise à jour et le suivi du programme d'actions

**Encadrement de la formation :**

La formation est encadrée par Nicolas BOURGUIGNON qui assure la coordination de l'équipe pédagogique et administrative. Il est garant du respect du programme prévisionnel défini.

**Qualité du ou des formateurs :**

L'intervenant(e) a été sélectionné(e) dans le cadre d'un processus qualité spécifique (CV en annexe)

Il/elle possède une expérience d'au moins 5 ans dans le domaine concerné, il/elle a suivi une formation en lien avec la thématique qu'il/elle enseigne et il/elle est reconnu(e) pour son expertise pédagogique.

**Moyens et méthodes pédagogiques :**

Mise en situation collective, en sous-groupe

Echanges d'expériences

Apports théoriques

Présentation dynamique et ludique

**Suivi, évaluation de la formation :**

QCM ou étude de cas/mise en situation

**Validation et sanction de la formation :**

Une attestation de stage est systématiquement remise à l'issue de la formation conformément aux dispositions réglementaires.

**Durée de la formation et modalités d'organisation :**

Durée : 1 jour, soit 7 heures

Horaires prévisionnels : 9h00-12h30 / 13h30-17h00

Lieu et moyens techniques : La formation se déroule dans les locaux de SIFCO. Les salles sont spacieuses et équipées de matériels adaptés à la formation.

Nombre de stagiaires : entre 4 et 12 stagiaires